

2.5 Administrative region code and name

NUTS level 2 code

Region Name

LU00	Luxembourg (Grand-Duché)
------	--------------------------

2.6 Biogeographical Region(s)

Continental (100.0
%)

3. ECOLOGICAL INFORMATION

[Back to top](#)

3.1 Habitat types present on the site and assessment for them

3.2 Species referred to in Article 4 of Directive 2009/147/EC and listed in Annex II of Directive 92/43/EEC and site evaluation for them

Species					Population in the site						Site assessment			
G	Code	Scientific Name	S	NP	T	Size		Unit	Cat.	D. qual.	A B C D		A B C	
						Min	Max				Pop.	Con.	Iso.	Glo.
B	A247	Alauda arvensis			r	2	10	p	P	P	C	C	C	C
B	A229	Alcedo atthis			p	2	4	p	P	M	C	B	C	B
B	A773	Ardea alba			w	1	5	i	C	P	B	B	C	B
B	A104	Bonasa bonasia			p	3	5	p	R	M	B	B	B	B
B	A215	Bubo bubo			r	1	2	p		G	B	B	C	B
B	A030	Ciconia nigra			c				C	M	B	A	B	A
B	A030	Ciconia nigra			r	1	1	p		G	B	A	B	A
B	A236	Dryocopus martius			r	1	5	p		M	B	B	C	B
B	A103	Falco peregrinus			p	1	1	p		M	A	B	C	B
B	A338	Lanius collurio			r	1	2	p		M	C	B	C	C
B	A340	Lanius excubitor			p	1	2	p		G	C	B	C	C
B	A868	Leopicus medius			p	20	30	p	C	P	B	B	C	B
B	A074	Milvus milvus			r	4	4	p		G	B	A	C	B
B	A094	Pandion haliaetus			c				R	P	D			
B	A072	Pernis apivorus			r	1	5	p		M	B	B	C	B
B	A314	Phylloscopus sibilatrix			r	10	15	p		M	B	B	C	B
B	A155	Scolopax rusticola			r	1	5	p		P	C	B	C	B
B	A155	Scolopax rusticola			w				P	P	C	B	C	B
B	A210	Streptopelia turtur			r				C	M	B	B	C	B

- **Group:** A = Amphibians, B = Birds, F = Fish, I = Invertebrates, M = Mammals, P = Plants, R = Reptiles
- **S:** in case that the data on species are sensitive and therefore have to be blocked for any public access enter: yes
- **NP:** in case that a species is no longer present in the site enter: x (optional)
- **Type:** p = permanent, r = reproducing, c = concentration, w = wintering (for plant and non-migratory species use permanent)
- **Unit:** i = individuals, p = pairs or other units according to the Standard list of population units and codes in accordance with Article 12 and 17 reporting (see [reference portal](#))
- **Abundance categories (Cat.):** C = common, R = rare, V = very rare, P = present - to fill if data are deficient (DD) or in addition to population size information
- **Data quality:** G = 'Good' (e.g. based on surveys); M = 'Moderate' (e.g. based on partial data with some extrapolation); P = 'Poor' (e.g. rough estimation); VP = 'Very poor' (use this category only, if not even a rough estimation of the population size can be made, in this case the fields for population size can remain empty, but the field "Abundance categories" has to be filled in)

3.3 Other important species of flora and fauna (optional)

4. SITE DESCRIPTION

[Back to top](#)

4.1 General site character

Habitat class	% Cover
N27	18.0
N06	0.4
N16	41.9
N10	2.1
N22	0.2
N26	1.4
N09	0.1
N07	0.6
N17	35.3
Total Habitat Cover	100

Other Site Characteristics

Situation :La zone est sise sur les territoires des communes de Weiswampach, Clervaux, Parc Hosingen et Putscheid, et couvre la vallée de l' Our et ses affluents. Elle s'étend de la frontière belge au Nord jusqu'à Stolzembourg au Sud et est caractérisé par des hauts plateaux entrecoupés de vallées et des vallons profonds avec des versants souvent abrupts. Milieu physique :Le substrat géologique est entièrement formé par les roches du Dévonien inférieur. Sur la zone affleurent alternativement les couches de l'Emsien inférieur (Quartzophyllades de Schuttbourg, Schiste de Stolzembourg) et de l'Emsien moyen (Couches bigarrées de Clervaux) entrecoupés par les couches de l'Emsien supérieur (Schiste de Wiltz). Les sols sont composés essentiellement de sols limonocallouteux, à charge majoritairement schisto-phylladeuse et en moindre mesure schisto-gréseuse, non gleyifiés, à horizon B structural.Occupation du sol :Les versants de la vallée de l'Our et des vallons de ses affluents sont couverts de taillis de chênes, de hêtraies submontagnardes, de pessières et de quelques forêts de ravins. La chênaie à Luzule blanche, exploitée sous forme de taillis ou taillis sous futaie, couvre environ 1/4 des surfaces boisées et près de la moitié de la forêt feuillue. La hêtraie submontagnarde (Hêtraie à Luzule blanche et Hêtraie à grande fétuque sur les versants nord) occupe environ 1/3 de la surface couverte par les formations feuillues. A noter l'importance des résineux qui occupent plus du tiers des surfaces forestières. Les territoires agricoles couvrent environ 1/5e de la Superficie du site. Les cultures annuelles, situées en grande partie sur le plateau, représentent le tiers des surfaces agricoles ; le reste est exploité essentiellement comme herbage (pâturage et prairie de fauche). On trouve encore des restes de prairies de fauche submontagnardes et des prairies humides peu ou non fertilisées dans les fonds de vallées.

4.2 Quality and importance

Intérêts selon la directive « Oiseaux » :La zone est particulièrement importante pour les espèces liées aux bois denses (taillis de chênes) ou les futaies (hêtraies, forêt de ravin ou d'éboulis, forêts alluviales). Une des espèces cible à rétablir est la Gélinotte des bois Tetrastes bonasia (syn.: Bonasa bonasia). Elle nécessite une strate arbustive dense pour la nourriture et des possibilités de se cacher et de nicher. Les taillis de chênes, ainsi que les boisements naturels offrent ces deux aspects à l'espèce. La Cigogne noire Ciconia nigra niche dans les parties les plus anciennes des forêts et est observée régulièrement à la recherche de nourriture dans la zone. Les cours d'eau abritent le Martin pêcheur Alcedo atthis, tandis que le Balbuzard pêcheur Pandion haliaetus est observé en période de migration. La Grande Aigrette Casmerodius albus peut être observée annuellement en période hivernale dans la zone depuis quelques années.Au niveau des espèces forestières, il y a lieu de mentionner notamment au niveau des hêtraies le Pic noir Dryocopus martius et au niveau des chênaies ou forêts alluviales le Pic mar Dendrocopos medius. Le Pouillot siffleur Phylloscopus sibilatrix nécessite des boisements aux strates herbacées et arbustives dégagées et claires, dont notamment des forêts en pente. La Bondrée apivore Pernis apivorus nécessite la quiétude en période de reproduction et des habitats semi-ouverts, tels que chablis, clairières et boisements très clairs. De même, la Bécasse des bois Scolopax rusticola et la Tourterelle des bois Streptopelia turtur sont inféodées à des habitats similaires.Dans les quelques falaises, les rares espèces telles que le Grand-duc d' Europe Bubo bubo et le Faucon pèlerin Falco peregrinus sont présentes. Au niveau des quelques milieux ouverts, quelques espèces sont à mettre en évidence, comme le Milan royal Milvus milvus, l'Alouette des champs Alauda arvensis et les Pie-grièches écorcheur Lanius collurio et grise Lanius excubitor.Autres intérêts écologiques :La zone contient 11 types d'habitats de l'annexe I dont 2 habitats prioritaires, à savoir les forêts de ravins et les forêts alluviales résiduelles. Ces deux habitats ne couvrent que de faibles surfaces mais doivent absolument être conservés. La reconversion de taillis et la plantation de hêtres visent la restauration à long-terme des hêtraies à Luzule. Les forêts denses abritent également le Chat sauvage Felis silvestris. Signalons encore la présence de types d'habitats liés aux éboulis et talus de roches siliceuses qui hébergent souvent des espèces végétales remarquables. Trois espèces de poissons de l'annexe II sont également présentes dans l'Our et ses affluents, la Lamproie de Planer Lampetra planeri, le Chabot commun Cottus gobio et la Bouvière Rhodeus sericeus amarus. Dans l'Our se trouve encore une population de la Mulette épaisse Unio crassus.

4.3 Threats, pressures and activities with impacts on the site

The most important impacts and activities with high effect on the site

Negative Impacts		
	Threats and	Pollution

Positive Impacts		
	Activities,	Pollution inside

Rank	pressures [code]	(optional) [code]	inside/outside [i o b]
L	G01.02		i
M	A03		i
H	G02.08		i
M	B02.04		i
H	A04.03		i
H	K02.03		i
H	B01.02		i
M	J02.05		i
H	B02		i
H	B01		i
M	F02.03		i

Rank	management [code]	(optional) [code]	/outside [i o b]
M	A03		i
H	B02		i
M	A03.02		i
M	A04.02		i

Rank: H = high, M = medium, L = low

Pollution: N = Nitrogen input, P = Phosphor/Phosphate input, A = Acid input/acidification,

T = toxic inorganic chemicals, O = toxic organic chemicals, X = Mixed pollutions

i = inside, o = outside, b = both

4.4 Ownership (optional)

4.5 Documentation

Biver G. & C. Felten (2008); Artenschutzprogramm Haselhuhn *Bonasa bonasia* in Luxemburg. Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Luxembourg. Biver G. & T. Conzemius (2010); Die territoriale Revierpopulation des Rotmilans *Milvus milvus* in Luxemburg 2009. *Regulus* WB 25: 13 - 27. Biver G., P. Lorgé, T. Conzemius & J. Weiss (2010); Identifikation des zones d'intérêt ornithologique au Luxembourg. *Regulus* WB 25: 84-108. Biver, G. (2010); Inventar der „Wichtigen Vogelschutzgebiete“ in Luxemburg - Stand 2010. *Regulus* 06 /2010. Biver, G., P. Lorgé & F. Schoos (2007); Der Raubwürger *Lanius excubitor* in Luxemburg - Stand 2006. *Regulus* WB 22: 42-51. Biver, G., P. Lorgé, F. Schoos, M. Grof & F. Sowa (2009); Artenschutzprogramm Raubwürger *Lanius excubitor* in Luxemburg. Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'environnement. CONZEMIUS, Tom (1998): Revierkartierung der "Territorialen Saison-Population" des Rotmilans 1997 in Luxemburg. *Regulus* Wissenschaftliche Berichte Nr 17, 1998. S. 1 - 26. ECAU, 1995; Naturschutzgebiet "Oberes Ourtal" RN RD 30; Abgrenzung. - Ministère de l'Environnement, Luxembourg. ECAU, 1995; Dossier de classement : Naturschutzgebiet "Oberes Ourtal" (RN RD 30). - Ministère de l'Environnement, Luxembourg. ECAU, EFOR, 1993; Réserve naturelle forestière Wahlhausen - Akeschterbaach. Dossier de classement RN RF 01. - Ministère de l'Environnement, Luxembourg. EFOR, 1990; Les forêts de la vallée supérieure de l'Our: 30p. ERPELDING, André (1989); 1989; Beitrag zur Kenntnis der Schwebfliegenfauna Luxemburgs (Diptera, Syrphidae). *Päiperlek* 11 (1), 17-29. ERSA, 1990; Vegetationsökologische Studie von zwei Öslinger Feuchtgebieten mit Vorschlägen für zukünftige Pflegemaßnahmen. Zwischenbericht. - Ministère de l'Environnement Luxembourg: 71 S. ERSA, 1993; Dossier de classement: Réserve naturelle "Wahlhausenerdick / Sauerwis (RN ZH 14), non publié. - Ministère de l'Environnement Luxembourg. FELTON, John C. (1994); 1994; Matériaux pour un catalogue de Hyménoptères Aculéates du Luxembourg. *Bull. SNL* 95(1994), 287-294. Jans, M., P. Lorgé, J. Weiss (2000); Der Schwarzstorch *Ciconia nigra* in Luxemburg. *Regulus* WB 18: 15-30. JUNGBLUTH, J.H., FUCHS, H & GROH, K., 1991; Die Flußperlmuschel *Margaritifera margaritifera* (L.) in der Our/Luxemburg. Untersuchungen 1991. - Unveröff. Gutachten für die Administration des Eaux et Forêts, Luxembourg: - 10 + 8 S. Neckarsteinach JUNGBLUTH, J.H., FUCHS, H & GROH, K., 1992; Die Flußperlmuschel *Margaritifera margaritifera* (L.) in der Our/Luxemburg. Untersuchungen 1992. - Neckarsteinach Unveröff. Gutachten für die Direktion des Eaux et forêts, Luxembourg), 13 p. JUNGBLUTH, J.H., FUCHS, H. & GROH, K., 1990; Die Flußperlmuschel *Margaritifera margaritifera* (L.) in der Our/Luxemburg. Untersuchungen 1989/1990. - Unveröff. Gutachten für die Administration des Eaux et Forêts, Luxembourg. 17 + 4 S., 16 Karten, 4 Anlagen: JUNGBLUTH, J.H., GROH, K., KNOBLAUCH, J., 1994; Projektgruppe Molluskenkartierung : Die Flußperlmuschel *Margaritifera margaritifera* (Linné, 1758) in der Our / Luxemburg. Strukturkartierung 1992 - 1994. - Administration des Eaux et Forêts, Luxembourg. LEJOLY-GABRIEL, M., 1973; Recherches phytosociologiques sur les forêts feuillues de la vallée de l'Our. - *Bulletin du Jardin Botanique National de Belgique* 43(1/2): 101-186. LEMAT, 1987; Réserve forestière n°1, Vallons dits "Akeschterbaachen" (Walhausen). Etude écologique. - Laboratoire d'Etude des Milieux Aquatiques et Terrestres (LEMAT), Administration des Eaux et Forêts, Luxembourg. Lorgé P. & T. Conzemius (2007); Der Uhu *Bubo bubo* in Luxemburg. *Regulus* WB 22: 36 - 41. Lorgé P. (2000); Luxembourg. Pp 459 - 463 in HEATH M.F. & M.I. EVANS: Important Bird Areas in Europe. Priority Sites for Conservation. Volume 1: Northern Europe. BirdLife International Conservation Series No. 8, Cambridge, UK. Lorgé, P. (2007); Die Bestände von Rotmilan *Milvus milvus* und Schwarzmilan *Milvus migrans* in Luxemburg zwischen 1997 und 2003. *Regulus* WB 22: 30-36. MELCHIOR, Ed. et al. (1987) Atlas des Oiseaux Nicheurs du Grand-Duché de Luxembourg Lëtzebuenger Natur- a Vulleschutzliga MOES, M., 1993; Untersuchungen zur Vegetation, Physiognomie und Entwicklung älterer Eichenschälwälder des Öslings. Endbericht. MOES, Marc (1993); 1993; Untersuchung zur Verbreitung und Ökologie des Wildkatze (*Felis silvestris silvestris*) in Luxemburg. MUSEE NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS, 1989; Vallée de l'Our en amont du pont de Dasbourg. REICHLING, Léopold (1981); 1981; 30 années d'observations floristiques au Luxembourg 1949 - 1979. *Bull. SNL* 83-84(1978-1979), 75-95. REICHLING, Léopold (1987); 1987; travaux de la Société des Naturalistes Luxembourgeois. Excursion du 8 mai 86. *Bull. SNL* 87(1987), 121. RIES, C., 1993; Die Ackerbegleitflora der Ourtalregion. - In: Klampfl, R., Mersch, C., Moder, G. & Weber, G., 1993. Biotopkartierung der Ourtalregion Teil 1: Vegetation und Landschaft. - "Fondatioun Hëllef fir d'Natur", SCHNEIDER, Nico (1991); 1991; Contribution à la connaissance des Arthropodes rubicoles du Grand-Duché de Luxembourg. *Bull. SNL* 92(1191), 85-119. WEBER, G., 1993; Die Hecken der Ourtalregion. - In: Klampfl, R., Mersch, C., Moder, G. & Weber, G., 1993. Biotopkartierungen der Ourtalregion Teil 1: Vegetation und Landschaft. - "Fondatioun Hëllef fir d'Natur", Luxembourg: 49-54. WEISS, Jean (1995); Die Rote Liste der Brutvögel Luxemburgs Lëtzebuenger Natur- a Vulleschutzliga Weiss J. & N. Paler (2006); Verbreitung, Bestand und Zukunftsaussichten des Habichts *Accipiter gentilis* in Luxemburg. *Regulus* WB 21: 18 - 25. Weiss J. & N. Paler (2006); Verbreitung, Bestand und Zukunftsaussichten des Wespenbussards *Pernis apivorus* in Luxemburg. *Regulus* WB 21: 26 - 30.

5. SITE PROTECTION STATUS (optional)

[Back to top](#)

5.1 Designation types at national and regional level:

Code	Cover [%]	Code	Cover [%]	Code	Cover [%]
LU06	100.0	LU05	98.6	LU02	6.0

5.2 Relation of the described site with other sites:

designated at national or regional level:

Type code	Site name	Type	Cover [%]
LU02	Kasselslay / Zogel	+	2.1
LU02	Akescht	+	3.9
LU06	Vallée de l'Our de Ouren a Wallendorf Pont	-	100.0
LU05	Naturpark Our	*	98.6

5.3 Site designation (optional)

Loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (Mém. A - N° 10 / 29 janvier 2004, p. 147)Règlement grand-ducal du 30 novembre 2012 portant désignation des zones de protection spéciale (Mém. A - N° 258 12 décembre 2012).Règlement grand-ducal du 24 mai 2023 désignant zone de protection spéciale la zone « Vallée supérieure de l'Our et affluents ». #<http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/05/24/a273/jo#>

6. SITE MANAGEMENT

[Back to top](#)

6.1 Body(ies) responsible for the site management:

6.2 Management Plan(s):

An actual management plan does exist:

<input checked="" type="checkbox"/>	Yes	Name: Vallée de l'Our et affluents Link: https://data.legilux.public.lu/filestore/eli/etat/adm/amin/2018/04/10/b1007/jo/fr/pdfa/eli-etat-adm-amin-2018-04-10-b1007-jo-fr-pdf.pdf
<input type="checkbox"/>	No, but in preparation	
<input type="checkbox"/>	No	

6.3 Conservation measures (optional)

GestionProtection des parties les plus anciennes des forêts et sauvegarde des arbres les plus majestueux pour permettre à la Cigogne noire d'y nicher. Ces arbres servent également aux oiseaux de proie pour la construction de leur nids.Reconnaître la valeur du bois mort pour un grand nombre d'espèces et sauvegarder des "Totholzinseln" (îlots de bois mort).Gestion appropriée des forêts résiduelles de taillis de chêne. Cet habitat est très important pour la Gélinoite des bois. Cette espèce a également besoin d'un sous-bois bien développé.Un suivi régulier et standardisé des populations d'oiseaux, surtout des espèces de l'Annexe I s'impose, notamment pour pouvoir réagir à court terme à des régressions de certaines espèces et d'y instaurer des mesures de gestion et de protection.Un système de panneaux explicatifs (directive 79 /409/CEE, Zones Spéciales de Protection, Oiseaux présent sur le site) est à prévoir. Ces panneaux seront des outils de gestion pour informer les habitants de la région et les touristes sur les nécessités de la protection des oiseaux et de leurs habitats.Les objectifs spécifiques de conservation de la zone de protection spéciale, ainsi que les mesures de conservation spéciales à assurer afin de maintenir ou, le cas échéant, rétablir l'état de conservation favorable des espèces visées et de leurs habitats, en l'occurrence à travers les mesures de conservation visées aux articles 32 à 35 et 37 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, sont :1°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Martin pêcheur Alcedo atthis, ainsi que des populations d'autres oiseaux des cours ou plans d'eau :a)maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure des cours d'eau ;b)maintien et amélioration des structures nécessaires pour la nidification ;2°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Balbuzard pêcheur Pandion haliaetus :maintien et amélioration des zones de nourrissage en migration, notamment les cours d'eau ;3°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Grande Aigrette Casmerodius albus (syn. : Egretta alba) :a)maintien et amélioration des zones d'hivernage ou de halte en période de migration ;b)maintien, amélioration, voire restauration des zones de nourrissage correspondant aux herbages, zones et friches humides ;4°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Cigogne noire Ciconia nigra :a)maintien et restauration des zones de nourrissage correspondant aux cours d'eau, fonds de vallées et autres habitats humides ;b)maintien et amélioration des zones de nidification correspondant aux forêts feuillues en futaie et préservation des arbres porteurs d'aire de cigogne ;c)maintien, respectivement aménagement

ponctuel de l'habitat forestier et préservation d'une zone de protection forestière dans un rayon de 50 mètres autour des nids ;d)maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ;e)préservation de la quiétude en période de reproduction dans un rayon de 300 mètres autour des sites de nidification ;5°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pic noir *Dryocopus martius* et des populations d'autres oiseaux cavernicoles :a)maintien et aménagement de boisements diversement structurés et de leurs micro-stations ;b)maintien et préservation d'arbres à loge de pic, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues et en lisières, notamment en hêtraies ;c)aménagement d'îlots de vieillissement et désignation de forêts en libre évolution ;d)protection des fourmilières de la Fourmi rousse en forêt ;6°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pic mar *Dendrocopos medius* et des populations d'autres oiseaux cavernicoles :a)maintien et aménagement de boisements diversement structurés et de leurs micro-stations ;b)maintien et préservation d'arbres à loge de pic, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues, notamment en chênaies et en forêts alluviales ;c)aménagement d'îlots de vieillissement et désignation de forêts en libre évolution ;7°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* :a)maintien et extension surfacique de la futaie feuillue mélangée présentant des strates herbacées et arbustives claires, notamment en terrain en pente ;b)maintien et extension surfacique d'une mosaïque intraforestière ;c)aménagement d'îlots de vieillissement ;8°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* :a)préservation et restauration des lisières structurées, des bosquets et des paysages semi-ouverts, notamment des milieux humides, ainsi que des futaies lumineuses, ripisylves et forêts alluviales ;b)restructuration horizontale et verticale des lisières et des futaies ;c)préservation et restauration des plaines alluviales avec des strates herbacées, buissonnantes et boisées diversement structurées ;d)aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ou de bandes refuges dans les herbages à fauchage très tardif ou pluriannuel ;9°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Bondrée apivore *Pernis apivorus* :a) maintien et amélioration des lisières forestières diversement structurées ;b)maintien et amélioration des zones de nidification et préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ;c)maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment des milieux ouverts ou semi-ouverts intraforestiers, tels zones de chablis, clairières et boisements très clairs ;d)gestion extensive des milieux herbeux, non fauchés ou très tardivement ;10°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Bécasse des bois *Scolopax rusticola* :a)maintien et amélioration des zones de nidification et des zones d'hivernation ;b)maintien et amélioration de la strate herbacée, notamment en habitats forestiers semi-ouverts ;c)maintien et extension surfacique des lisières, des clairières, des forêts claires et de la mosaïque paysagère intraforestière ;11°restauration de la population de la population de la Gélinothe des bois *Tetrastes bonasia* (syn. : *Bonasa bonasia*) :a)maintien et amélioration de la structure arbustive sous-futaie, des taillis et des différentes classes d'âge de la forêt ; maintien et amélioration de la mosaïque paysagère intraforestière ;b)conservation des essences buissonnantes et arbustives dans les plantations et le long des chemins forestiers ;12°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* et du Faucon pèlerin *Falco peregrinus* :a)préservation, amélioration et restauration des zones de nidification correspondant aux falaises et pentes rocheuses ;b)préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ; 13°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Milan royal *Milvus milvus* :a)maintien et amélioration des zones de chasse correspondant à une mosaïque paysagère riche en prairies à fauchage échelonné et pâturages entrelacés de bandes enherbées, zones humides et jachères ;b)maintien et amélioration des zones de nidification correspondant à des lisières de forêts feuillues, des rangées d'arbres et des arbres solitaires ;c)préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ;d)préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ;14°rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des structures paysagères et des herbages :a)maintien et restauration des zones de nidification et de chasse correspondant aux structures paysagères telles que murgiers, bandes enherbées, friches, buissons, broussailles, haies, arbres solitaires, groupes et rangées d'arbres dans les pâturages et prairies maigres à humides ;b)préservation de la quiétude dans les territoires, notamment de la Pie-grièche grise ;15° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de l'Alouette des champs *Alauda arvensis* et des populations d'autres oiseaux des paysages ouverts :a)maintien et amélioration des zones de nidification, notamment une mosaïque paysagère de surfaces herbacées maigres ;b)aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ou de bandes refuges à fauchage très tardif ou pluriannuel dans les herbages ;16°rétablissement du bon état écologique des eaux :a)amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ;b)restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie ;c)aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau et autour des sources ;17°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation et restauration des différents types de futaies, notamment des hêtraies, chênaies, forêts de pente ou d'éboulis et forêts alluviales ou humides ; y préserver des arbres à loge de pic, des arbres à forte dimension, des arbres biotopes et des arbres morts sur pied, ainsi que des classes d'âge avancées et des lisières structurées ; aménagement d'îlots de vieillissement et désignation de forêts en libre évolution ;18°promotion de la gestion forestière proche de la nature et promotion des programmes d'extensification en sylviculture ; préservation et extension surfacique des forêts feuillues autochtones, adaptées à la station ;19°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies ; fauchage très tardif et pluriannuel ;20°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif et préserver des zones refuges fauchées pluriannuellement ;21°promotion des programmes d'extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages, ainsi que des labours ; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis ; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture ; maintien et restauration d'une bande herbacée au pied et le long des structures paysagères et des chemins agricoles, ainsi qu'entre les cultures ; renonciation à l'emploi de fertilisants, rodenticides et insecticides ;22°maintien et amélioration des zones de nidification, ainsi que des aires de repos en période de migration et d'hivernation, notamment d'une mosaïque paysagère richement structurée ;23°préservation de la quiétude des zones sensibles en période de nidification par la gestion des flux de visiteurs.

7. MAP OF THE SITES

INSPIRE ID:

LU.MDDI.LU0002003

Map delivered as PDF in electronic format (optional)

Yes No

Reference(s) to the original map used for the digitalisation of the electronic boundaries (optional).